

o.B.63.5.10. - EV.

Le 21 septembre 1951.

Notice pour Monsieur Micheli

Rapports avec le CTI de l'OECE et le CTI
de la CEE.

Des contacts que je viens d'avoir avec la Division des Affaires politiques (M. Martin), je déduis que MM. Petitpierre, Zutter et Zehnder discuteront - ou même ont déjà discuté - cette affaire.

Comme d'habitude, il s'agit pour nous d'incorporer la politique des transports dans la politique générale que nous adoptons à l'égard des différents organismes internationaux, CEE et OECE surtout. Personnellement, je suis arrivé à la conclusion - pour atteindre le but fixé et surtout pour conserver une certaine liberté d'action - que, dans les circonstances actuelles, nous devrions maintenir le statu quo. Je m'explique. Nous avons en effet deux CTI. Leurs deux mandats ont été déterminés d'une manière assez large (voir la note de l'OECE accompagnant la lettre du 16 août). Certaines questions ont été traitées à Paris et à Genève. La situation actuelle nous permet donc de choisir le comité, si pour des raisons politiques (je n'en vois pas d'autres) nous désirons discuter une affaire à l'OECE ou à la CEE. Ne parlons pas de double emploi car notre intérêt de conserver ces deux comités est grand.

Le Conseil fédéral a adopté une ligne de conduite à l'égard des institutions à caractère technique de l'ONU; conséquence: nous prenons une part active aux travaux du CTI de la CEE. Il a défini sa position vis-à-vis de l'OECE; conséquence: nous avons aussi des délégués au CTI de Paris. Conséquence générale: maintien des deux comités, sans voir l'un se développer au détriment de l'autre.

Si je suis bien renseigné, la Division des Affaires politiques voudrait soutenir le plus possible l'OECE pour des motifs de politique générale. Nous le comprenons fort bien. D'ailleurs nous ne pouvons qu'avoir le même désir. Cette Division semble éprouver aussi certaines craintes quant à l'activité future du CTI de l'OECE. Comme je viens de le préciser, il n'est pas question pour nous de réduire le champ d'activité de ce comité. Il faudra donc le dire sans équivoque possible lors de la réunion prévue pour le début de la semaine prochaine.

Toutefois, il conviendra également de préciser que le secteur des transports est assez particulier. Dans ce domaine, la collaboration internationale semble plus ou mo



- 2 -

avoir atteint un maximum dans les circonstances actuelles. C'est à Genève que les questions les plus importantes sont traitées, du moins en ce qui concerne la route. Les résultats obtenus jusqu'ici peuvent être qualifiés de bons. Ceux de Paris sont bien minimes.

Il y a donc une situation de fait dont on doit tenir compte. Il ne serait pas indiqué, toujours dans les circonstances actuelles, de demander que telle ou telle question, en discussion présentement à Genève, soit retirée et portée devant le CTI à Paris. En conséquence, il apparaît donc difficile d'augmenter le champ d'activité du CTI de Paris (cela, pour le cas où la Division des Affaires politiques le demanderait).

La question ne se pose donc que pour les nouvelles affaires, c'est-à-dire celles qui ne sont pas encore soumises à un organisme international. A première vue, elles ne seraient pas nombreuses. Dans ce cas, serait-ce nuire à l'OECE que de prévoir tout d'abord la discussion à Genève ? Je ne le crois pas. L'expérience a montré que si l'entente se révèle impossible, les véritables raisons du désaccord ne sont pas souvent d'ordre technique mais presque toujours d'ordre politique. Dans une telle éventualité nous avons alors intérêt à discuter l'affaire à Paris, ce qui se fera automatiquement. Il est bien difficile, voire impossible, de désigner, de classer d'avance les nouvelles affaires. Chaque cas nouveau nécessitera un nouvel examen et une nouvelle décision. Toutes ces raisons militent en faveur de la formule proposée qui offre la souplesse recherchée. Cette formule n'est évidemment pas définitive.

Conclusion: Tant que les conditions actuelles subsistent, ne rien modifier: statu quo. Pour chaque cas nouveau, décision des services fédéraux intéressés en tenant compte non seulement de notre politique des transports mais aussi de notre politique à l'égard des institutions internationales s'occupant de transport (organes techniques de l'ONU, OECE, Office central de Berne, Commission centrale du Rhin) en fonction de notre politique extérieure.

Etant donné que notre délégation à l'OECE s'est adressée à notre Division pour recevoir des instructions, je pense que nous pourrions proposer lors de notre réunion de rédiger, selon les décisions qui seront prises, un projet qui sera soumis à la Division des Affaires politiques.

